

ASSOCIATION DES RANDONNEURS DES PAYS D'ORANGE – A.R.P.O.

Guy SEGURET - 16 Place Silvain – B.P. 5 – 84101 ORANGE CEDEX 9

☎. 04 90 34 95 04 ou 06 08 75 06 80



Orange, le 16 Août 2016

La période de vacances, où aucune randonnée n'est programmée par notre Association, prend fin.

Les membres du Conseil d'Administration de l'ARPO et les membres de l'équipe d'accompagnateurs/accompagnatrices de nos sorties, seront heureux de vous accueillir à nouveau durant l'année 2016/2017.

Le programme d'activités jusqu'à Noël vous a été communiqué courant juin 2016 et il figure en outre sur notre blog.

Nous vous rappelons quelques règles valables pour les anciens et les nouveaux :

- Fournir un bulletin d'adhésion (individuelle ou famille) pour cette saison 2016/2017.
- Pour les plus de 70 ans, fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la randonnée pédestre, et le cas échéant à la marche nordique.

_ Pour les personnes jusqu'à 70 ans renouvelant leur adhésion, le certificat médical précédemment remis est valable 3 ans. Tout nouvel adhérent devra obligatoirement fournir un certificat médical d'aptitude à la randonnée pédestre, et le cas échéant à la marche nordique.

– Régler par chèque à l'ordre de l'ARPO sa cotisation annuelle qui va du 1er septembre 2016 au 31 Août 2017.

- « Cotisation ARPO/Licence individuelle FFRP 2016/2017 IRA (RC+AC) : 39 € *
- Licence famille FFRP 2016/2017 FRA (RC + AC) : 75 € *
- Rattaché avec licence FFRP d'un autre Club, (fournir copie de la licence) : 17 €. *
- * + pour chaque participant à la Marche Nordique : 5 €.

(Décision de notre A.G.)

– Se conformer au Statuts et aux règles de notre Association.

Ces consignes administratives étant réglées, nous souhaitons à chacune et chacun d'être heureux sur les sentiers et chemins de notre belle région, et de passer ensemble des moments conviviaux.

Amicalement et cordialement : Le Président : Guy SEGURET.